

4<sup>e</sup> Scrutin M. Eugène Sandher membre sortant  
208 voix exprimées  
135 majorité absolue

M. Eugène Sandher, ayant obtenu 248 voix, est du membre  
du Conseil d'Administration

5<sup>e</sup> Scrutin M. Edouard Trapp, membre sortant  
207 voix exprimées  
135 majorité absolue

M. Edouard Trapp, ayant obtenu 218 voix, est du membre  
du Conseil d'Administration

6<sup>e</sup> Scrutin M. Weis-Schlumberger, membre sortant  
208 voix exprimées  
135 majorité absolue

M. Weis-Schlumberger, ayant obtenu 243 voix, est du membre  
du Conseil d'Administration

7<sup>e</sup> Scrutin en remplacement de M. Charles Ford, qui a déclaré ne pas  
peuvoir accepter les fonctions  
208 voix exprimées  
135 majorité absolue

M. Edouard Vaucher, ayant obtenu 250 voix, est du membre  
du Conseil d'Administration

8<sup>e</sup> Scrutin en remplacement de M. Emile Kochlin qui a failli la même  
déclaration  
208 voix exprimées  
135 majorité absolue

M. Louis Huguenin, ayant obtenu 250 voix, est du membre  
du Conseil d'Administration

9<sup>e</sup> Scrutin en remplacement de M. Edouard Schwartz qui a failli la  
même déclaration  
207 voix exprimées  
135 majorité absolue

M. Henri Bock, ayant obtenu 257 voix, est du membre  
du Conseil d'Administration

En conséquence de ces scrutins, M. Nicolas Kochlin  
proclame M. Henri Bock, Frédéric Franck, Louis Huguenin,  
Daniel Kochlin, Joseph Kochlin, Eugène Sandher, Edouard Trapp,  
Edouard Vaucher et Weis-Schlumberger, membres du Conseil d'Administration  
du Comptoir National d'Escompte de Mulhouse.

L'ordre du jour est pris.

La séance fut adjournée au 18 octobre 1848.

Le Bureau fut à ses heures régulières.

Le Bureau fut à ses heures régulières.

Mulhouse le 10 octobre 1848

Édouard Trapp

Nicolas Kochlin

## Rapport

présenté à l'Assemblée générale des Actionnaires

le 18 octobre 1848.

La Société de l'Orne avait œuvré dans les affaires commerciales et industrielles, déjà souffrantes, une perturbation sans précédent; les maisons de banque succombèrent, les marchandises ne trouvaient plus où à se vendre ni à se consigner, les meilleures valeurs étaient immobilisées dans les portefeuilles, il n'existant plus ni orfèvrerie ni ressources; lorsque le Gouvernement provisoire rendit le décret de l'institution des Comptoirs Nationaux d'Escompte, complété bientôt après par l'institution des magasins nationaux. Nous lui en exprimons notre vive reconnaissance.

Mulhouse devait, plus que toute autre place, admettre avec empressement la création proposée par ces décrets; car, ayant un appétit même une affection spontanée, sous les auspices de l'un des hommes le plus utilement préoccupés d'intérêt public, avais offert au Commerce, dès le début de la Crise, une ressource analogue, mais nettement plus restreinte. Le principe, déjà connu et appliqué se développa donc avec une promptitude et une unanimité, dont peu de villes ont pu égaler. Nous manquions à un devoir, en n'ayant pas publiquement justifié aux hommes actifs et clairvoyants, dont les efforts contribuent à rassembler, en si peu de jours, les éléments, du Comptoir. Grâce à eux, grâce au Concours généraux bien grand nombre de Citoyens et de la ville de Mulhouse elle-même, l'acte de Constitution fut obtenu dès le 24 Mars, et les opérations purent commencer six jours plus tard, le 30 Mars, douze jours seulement après l'entrée en fonction du Comptoir de Paris.

Le Comptoir de Mulhouse a réalisé les mêmes espérances que dénotaient cet accord et est empreint.

Il commença ses opérations avec un Capital d'environ 100 mille francs, produit du versement du premier tiers des actions et de quelques anticipations de paiement. En vous rappelant que les premiers escomptes variaient de 200 à 450 mille francs et plus, vous comprendrez, Messieurs, que ce n'est qu'avec l'aide efficace de la Sucrerie de la Banque que le Comptoir a pu largement au commencement des mois du moment. C'est encore une dette de reconnaissante que nous vous plaisons à acquitter ici. En même temps qu'il subvenait ainsi, par l'example du papier à leur signature et des billets sur Reçu, aux besoins du Département, le Comptoir pouvait, grâce à une allocation de 200 mille francs, consentir à l'Etat et donc à la Sucrerie l'aide de M. Garnier-Pagès, alors Ministre des Finances, pour aider à l'industrie, prouver à l'ordre dans les ports, la matière première nécessaire à ses travaux.

Cela ainsi, M. Seigny qui a assuré le travail des puits, imposa à l'Etat et au Comptoir l'obligation de faire de part aux sucreries de Portet

des Maisons d'armes de tout intérêt et de tout appui. Le Comptoir de Mulhouse, qu'il nous soit permis de le dire, a rempli sa mission.

Aussitôt que la rentée d'une nouvelle portion du fonds social lui en eut fourni les moyens, le Comptoir s'empressa d'écouler le papier sur la Province, dont l'escroquerie, hors de lui, était devenue impossible, et le simple renouvellement même aussi difficile qu'utile. Depuis cette époque, jusqu'au moment où l'écoulement du papier non remis lui fut formellement interdit, le Comptoir a rendu mensuellement à la circulation plus de 400 mille francs de ce papier, qui, d'un siècle entier, fut conservé, par son intrinséque valeur, immédiate.

Le Comptoir n'a pas hésité à réclamer à 5% le taux de son escroquerie, aujultant que l'état des affaires et le brin de la peur l'aurait le lui permis.

Enfin, Messieurs, les opérations totales, dans les six mois dont nous avons à vous rendre compte, se sont élevées à F. 20,270,448.50  
dont, Effets exemptés F. 17,899,802.77  
Effets reçus à l'encaissement 2,370,645.73

Il était difficile que, dans son empruntement à venir au secours de tous ceux qui pourraient être assaillants Secours, le Comptoir ne se trouvât pas entraîné à quelques pertes. Le Compte d'Effets en Souffrance se trouve chargé de F. 67389.53, dont la presque totalité, hâtons-nous de le dire, remonte à ces premiers jours de confusion et d'honorables efforts, dans lesquels le Comptoir ne put pas s'empêcher de l'esprit de ses fondateurs, en appliquant à l'incertitude de la position commerciale et financière de bonne faveur; qu'il vaudra mieux acquitter cent coupables que condamner un innocent. De tous ces effets en souffrance, durant il n'en est pas un dont la rentabilité ne soit certaine en tout ou en partie. et la réduction de F. 26942.50, opérée sur le Comptoir par votre Conseil d'Administration est bien plus qu'insuffisante pour couvrir les charges de peine qu'il présente.

Il nous reste à vous faire connaître le résultat de ces opérations. Ces bénéfices ont été

sur le Compte d'Escroquerie F. 83,908.80  
sur le Compte de Change F. 027.07.  
dont à déduire F. 89,936.47

Frais divers (1)   
Frais de voyage et dépense d'établissement F. 1,072.05  
Souscription de bureau, imprimé à Q. 1,884.95  
Soyer 809.25  
Port de lettres et messes frais 689.55  
Frais de passage de l'âche de voile. 1,555.00  
Démission sur le Compte de Marks 800..  
Appartements 7716.40

Total des Frais divers F. 14,527.78  
Impôts au droit du Comptoir 627.94  
Réduction sur les Effets en souffrance 26,942.50  
Réservoir du fonds initial 59.10 46,057.38  
Bilans 43,879.09

Aux termes de l'Art. 9 des Statuts, le bénéfice doit se répartir comme suit:

à F. 452,750.. d'actions émises 3%, soit	F. 13,582.50
et pour le surplus	
2/3 au Compte de réserve, soit (en augmentant un peu le chiffre, pour faire du solde un Comptoir)	21,241.59
1/3 aux Actionnaires, soit 9,055..	<u>F. 43,879.09</u>

Aussitôt que nos Comptes auront été sanctuarisés par nos Garants, la Ville et l'Etat, il sera procédé à cette répartition.

Ch. Dubois